



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N° DEL075-20

L'an deux mille vingt, le 19 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 novembre 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, E. FABBRO, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO,, D. FRANCILLON, S. GAMET, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 19 novembre 2020)
M. FINAZZO Daniel (pouvoir à Sylvain STAMBOULIAN, en date du 18 novembre 2020)
M. GUIHENEUF MICKAËL (POUVOIR À LOLA MALVOISIN, EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2020)

Monsieur Sylvain STAMBOULIAN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Chambre régionale des comptes : rapport d'observations définitives et sa réponse – Grenoble-Alpes Métropole – enquête chauffage urbain (département de l'Isère) – exercices 2015 à 2018.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à une enquête sur le chauffage urbain pour les exercices 2015 à 2018.

Le rapport d'observations définitives a été notifié le 9 septembre 2020 au Président de Grenoble-Alpes Métropole.

La présentation du rapport ayant eu lieu, conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, « *le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat* ».

Après lecture des recommandations du Conseil d'exploitation de la régie réseau de chaleur du 7 octobre 2020, après examen de la Commission Ressources de Grenoble-Alpes Métropole du 02 octobre 2020, et après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant l'enquête chauffage urbain pour les exercices 2015 à 2018 et des recommandations principales suivantes :

- Recommandation n° 1 : détailler davantage les rapports de présentation budgétaire concernant les différents réseaux gérés par la régie
- Recommandation n° 2 : procéder sans délai au transfert de propriété d'au moins deux-tiers des actions détenues dans la CCIAG par la commune de Grenoble à la métropole.
- Recommandation n° 3 : formaliser la procédure de demande de dérogation à l'obligation de classement.
- Recommandation n° 4: régulariser à très court terme les conditions d'exploitation du réseau d'exhaure avec la SEM InnoVia.

Conclusions : l'ensemble du conseil municipal prend acte du présent rapport.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 19 novembre 2020.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre VERRI".

Pierre VERRI.